

Mairie de Forges-les-Eaux

37 Place Brévière - BP 55

76440 Forges-les-Eaux | 02 32 89.94 20

mairie@forgesleseaux.fr

EXTRAIT DU REGISTRE DES ARRETES DU MAIRE

Le Maire de Forges-les-Eaux,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Considérant le branchement électrique aéro souterrain au 66 TER route de Neufchâtel à Forges-les-Eaux.
- Considérant la nécessité de réglementer le stationnement et la circulation.

ARRETE :

N°2023-106

Article I :

Les travaux de branchement électrique aéro souterrain sont autorisés au 66 TER route de Neufchâtel à Forges-les-Eaux du 05 juin 2023 au 16 juin 2023. La circulation se fera manuellement.

Objet :

Branchement électrique
aéro souterrain –
Monsieur BLAINVILLE

66 Ter route de Neufchâtel

Du 05 juin 2023 au 16 juin
2023

Société STPEE

Article II :

Cette disposition sera matérialisée par la pose de panneaux et barrières de sécurité. La société **STPEE, 2 allée Théodore Monod, 64210 BIDART** prendra toutes les mesures nécessaires afin d'assurer la sécurité des biens et des personnes pour les travaux dont il est question.

Article III :

Monsieur le commandant de la Brigade de Gendarmerie de FORGES-LES-EAUX est chargé du présent arrêté.

Pour extrait conforme,
Forges-Les-Eaux, le 2 juin 2023

Le Maire
Christine LESUEUR

Pour le Maire et par
délégation, l'adjoint au
Maire en charge des
travaux, de la sécurité et
de l'urbanisme

*Pour Madame le Maire,
et par délégation, l'adjoint au Maire
en charge des travaux,
de la sécurité et de l'urbanisme*
Cyrille CAPELLE

Publié électroniquement sur le site Internet de Forges-les-Eaux le: - 2 JUIN 2023



Horaires :
9h-12h/13h30-17h du lundi au vendredi
Permanence le samedi : 9h-12h